

**A l'occasion des Netdays 2003, le CCSTI de Grenoble lancent la deuxième " Grenoble Web Session ", un concours de réalisation de sites web en temps limité et par équipes.**

**Modalités d'inscription**

- L'inscription se fait uniquement en ligne et par équipes constituées.
- Le nombre de participants est limité à 26 équipes au maximum, répartis en équipes de 2 à 3 personnes maximum.
- Les équipes pourront concourir et seront réparties par les organisateurs dans les différentes structures participantes : Quai des Clics de Grenoble, Cybercentre de Meylan, Espace Culture Multimédia de Fontaine-Seyssinet, Centre Audio-Visuel de Grenoble.
- Aucune participation financière n'est demandée aux participants.
- Le concours est ouvert à tous à partir de 14 ans (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs), professionnels ou amateurs.

**Matériels**

- Les équipes travaillent uniquement sur le matériel fourni par les organisateurs : ordinateurs, logiciels et périphériques.
- Un espace disque sur le serveur web mis à disposition par l'organisation est attribué au démarrage du concours à chaque équipe. Sa taille maximale est de : 10 Mo (pour le site final)

**Déroulement du concours**

- Le thème sera communiqué aux équipes au démarrage du concours : à 12h00, samedi 22 novembre 2003 aux participants.
- Les concurrents disposent de 12 heures non-stop pour réaliser un site : le samedi 22 novembre 2003 de 12h00 à 24h00.
- Chaque équipe devra publier son site sur le serveur web mis à disposition par l'organisation avant le samedi 22 novembre 2003 à 24h précises.

**Contraintes de participation**

- Programmation autorisée en HTML, dHTML, Javascript, Java, VBScript, Flash™...
- Sites optimisés pour les navigateurs Netscape ou Internet Explorer de niveau 4 ou plus
- Résolution maximale : 1024 x 768 pixels ;
- Matériel fourni par les structures participantes à la Grenoble Web Session : ordinateurs PC en réseau, accès Internet par ADSL, logiciels.
- Sites publiés sur le serveur de la Société Zariko, jusqu'à 17h00 dimanche 23 novembre 2003.

**Restrictions professionnelles**

- Le concours est ouvert aux amateurs et passionnés de création de sites Internet.
- Les candidats inscrits s'engagent à ne pas concourir aux couleurs de l'entreprise pour laquelle ils exercent une activité professionnelle.

**Désignation des lauréats**

- Les sites réalisés par les participants seront évalués par deux jurys composés comme suit :
- jury public : toute personne venant au CCSTI de Grenoble le dimanche 24 mars pour voir les sites concurrents sera invitée à participer au tirage au sort devant désigner les 10 membres du jury public. Le tirage au sort aura lieu à 18h00.
- jury professionnel : 10 professionnels identifiés parmi les organisateurs et leurs partenaires habituels
- Les sites seront consultables à partir de 17h00 le dimanche 23 novembre 2003, sur place dans les locaux du CCSTI de Grenoble. A partir de 18h00, chaque équipe disposera de 3 minutes pour faire une présentation sur grand écran de son travail. Les deux jurys procéderont alors à leurs notations séparément. La proclamation des résultats aura lieu à 19h00.

**Lots**

La dotation comprendra des prix de natures diverses : magazines, logiciels, matériel... Le détail sera précisé ultérieurement. La nature des lots répond au souci de valoriser les compétences dans les domaines de la création graphique et de la création multimédia, en ce sens sont exclues toutes dotations financières. Les gagnants seront avisés de leur lot lors de la proclamation des résultats. Il ne sera pas possible d'obtenir la contre-valeur en espèces des lots ou de demander leur échange.

**Propriété intellectuelle et droits d'auteurs**

Les réalisations exécutées dans le cadre de la Grenoble Web Session 2003 sont des exercices tombant sous l'égide des textes de lois régissant les droits d'auteurs et la propriété intellectuelle. L'inscription à la Grenoble Web Session 2003 engage les candidats à concéder gratuitement au CCSTI de Grenoble les droits d'exploitation sur tout support de communication des travaux réalisés dans le cadre de cette opération. Passé ce délai, les candidats qui en feront la demande par courrier recommandé avec accusé de réception pourront obtenir que leurs travaux soient retirés du site de la Grenoble Web Session 2003.

**Assurance**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols, à la perte ou à la destruction des effets personnels des participants. Il appartient aux intéressés de souscrire, s'ils le jugent utile, une assurance individuelle.

**Clause d'annulation**

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant ou pour toute autre raison majeure.